



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

SIMPLE

## Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-GUE-072

Déposé le : 03.03.20

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 112 LGC** Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.  
A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

### Titre de la question orale

Ne serait-il pas pertinent que l'administration des impôts avise les assureurs de ce qui est demandé dans la déclaration d'impôt ?

### Question posée

Le contribuable vaudois voit au fil des années augmenter le nombre d'information à fournir, notamment au niveau des coûts de la santé. Il faut introduire dans VaudTax les informations suivantes : le montant total des factures de l'assuré, le montant total pris en charge par l'assureur, le total des primes annuelles ainsi que le montant total des subsides LAMaI versées par le canton.

Ce qui peut poser problème à certains assurés, car toutes les assurances n'envoient pas d'attestation annuelle du tout, alors que d'autres envoient bien cette attestation, mais il manque les éléments demandés dans VaudTax, tels que le montants total des factures ou le montant pris en charge par l'assureur ou encore le montant total des subsides.

J'ai pose donc la question suivante au Conseil d'Etat : ne serait-il pas pertinent d'informer les assureurs des éléments nécessaires à la déclaration d'impôt dans le canton de Vaud, de manière à ce que le contribuable puisse la remplir sans avoir de démarches administratives supplémentaires à faire ?

Nom et prénom de l'auteur :

Raymond Schelle

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin :  
[bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)